

ASSEMBLEE GENERALE Extraordinaire 18 Octobre 2016



Madame, Monsieur

Veillez trouver ci-dessous le compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le **mardi 18 Octobre 2016** à la Maison des associations.

Le total des présents et représentés s'élevant à 82 (38 présents, 44 pouvoirs), le quorum est atteint : le Président a déclaré la séance ouverte à 20h55

• Liste des présents et représentés

→ Étaient présents ou représentés (82/96):

M. ou Mme ABDALLAHI, AIT EZZI, BARAKOV, BEL, BILLA, BRALANT, BREUIL, BRICOUT, BRIENS, CHEHAMI MURAT, CHEVALIER, COCHARD, COIRIER, COUTURIER, CREUSOT, CROS, DASSIN, DENEUBOURG, DESWAERTE, DUBESSET, DUCHATEAU, DUFEU, DURIEZ, DUSSARDIER, DUVERGER, ENGELEN, FAVREAU, FERRAND, FICHOT, FILLAULT, FILY MARCHADO, FRENAIS, GAULTIER, GAVEN, GEAY, GIL, GIORZA, GOLDSTEIN, GONTHIER, GSCHWINDT, GUERIN, GUILLAUME, HAMIACHE - SAINT MARC, HUOT JACQUEMIN, JUGLAS, KERGOSIEN, LAMANDIN, LE NAN, LE PALLEC – ZAGDOUN, LEPETIT, MALLIA-FLAMAND, MANSIRE, MARTY MONTUELLE, MASCORDA MARTI, MASSALI, MEHTA, MIRAOU, MONTON, OLIVE, OLIVIER, OULION, PAILLARD, PARIENTE, PARRA, PHAN VAN CANG, PICAUT – BERRAMDANE, PIERRE, PINEAU, PIQUET PINKHAM, POUSSIER, RACHEZ, RIMBOT, RIUNE, ROUGET, SCHOOR – PANCRACE, SCI PARITY, SOUTILLE, TIENNOT-BERMEJO, VINCENDEAU - PHILIPPE, VLADESCO, VUILLAUME, WATTELIER

→ Étaient absents et non représentés (14/96):

M. ou Mme BADESSI, BARDIN, BOCQUET, BOUREY, BROSSAUD, CHAARI, CHAVANNE, GREGOIRE DERIU, LEPORT, MARTINVILLE, MENNELET, ROULLEAU, SEBILLE, TOPPE

• Déroulement de la séance

Nomination du président de séance : M. Alain Paillard

Nomination de deux scrutateurs : Mme Catherine Duchateau

M. Pascal Bralant

Nomination du secrétaire de séance : M. Davy Billa

• Vote pour le projet « fibre optique »

➤ Préambule :

Après un rappel sur l'intérêt de la fibre, il est précisé que le boîtier de point de mutualisation vient d'être installé sur le domaine public, à la sortie de notre chemin de coulée verte derrière Repotel. Les agents sont également venus pré-ausculter notre réseau pour préparer l'installation.

➤ Résultat du vote :

OUI : 80

NON : 1

Abstentions: 1

**** La signature de la convention fibre est approuvée. ****

• Vote pour l'adoption du Cahier des Charges

➤ Préambule :

Il est rappelé que le cahier des charges tel que proposé lors de l'AGE doit être voté dans son ensemble.

Les suggestions et commentaires ont été rassemblés depuis 3 ans.

La rétrocession du trottoir (parcelle AC306) ayant été effectuée après l'envoi des convocations mais avant l'AGE, cette information sera portée sur le Cahier des Charges définitif.

➤ Questions diverses :

Mme Denebourg :

Q: Les volets roulants sont-ils autorisés ?

R: Le nouveau cahier des charges prévoit de les autoriser, en s'assurant que le coffre du mécanisme soit situé dans l'embrasure de l'encadrement de fenêtre et ne dépasse pas à l'extérieur.

Remarque : Une faute de frappe devra être corrigée concernant la numérotation des lots page 13 du Cahier des Charges.

Le bureau indique que la correction sera effectuée.

Mme Duchateau :

Q: Quels sont les moyens mis en œuvre par le bureau pour faire respecter les règles et réagir en cas de non respect de ces règles ?

R: Un livret d'accueil a été élaboré et est remis aux nouveaux arrivants. Ce livret donne des informations utiles et rappelle que le cahier des charges doit être respecté par tous. Il leur est demandé de questionner le bureau avant de réaliser des travaux.

Les membres du bureau sont obligés de rappeler les règles lors de constatations de manquements, conduite sportive, feu, déjections canines, stationnement gênant, etc. (ce qui leur vaut, au mieux un regard de travers, au pire insultes et menaces.)

Chaque propriétaire a le devoir et la responsabilité de respecter le cahier des charges et de le faire respecter à autrui.

Cette tâche n'incombe pas uniquement aux membres du bureau.

Toutefois, dans les cas extrêmes, une action en justice peut être envisagée à l'encontre du contrevenant.

Mme Dassin et M Hamiache :

Q: Peut-on proposer une évolution du cahier des charges concernant notamment les portes d'entrée et marquises?

R: Il est effectivement possible de le proposer lors d'une future AGO afin de le soumettre au vote.

M. Favreau :

Q: Quelle est la surface maximum pour l'installation de panneaux solaire ?

R: Les panneaux solaires sont autorisés sur la partie du toit côté jardin uniquement.

N'ayant plus de questions relatives au cahier des charges, l'assemblée passe au vote.

➤ **Résultat du vote :**

OUI : 78

NON : 2

Abstentions : 2

**** Le nouveau cahier des charges est approuvé. ****

Le nouveau Cahier des Charges annule et remplace les actes du 26 avril 1972, 26 juin 1973, 6 novembre 1973, 14 mai 1982, 27 mai 1983, 25 mai 1984, 14 juin 1985, 29 mars 1996 et 3 avril 1998.

Le bureau va se consacrer aux démarches administratives.

Un exemplaire du nouveau Cahier des Charges sera remis à chaque propriétaire une fois l'enregistrement en Préfecture effectué.

• Clôture de séance

Les sujets à l'ordre du jour étant couverts et l'assemblée n'ayant plus de question ou remarque, le Président clôt la séance à 21h52.

• Rappel sur les contacts

Nous souhaitons favoriser le courriel dans nos communications.

A ce jour, nous avons les adresses emails de 64 résidents.

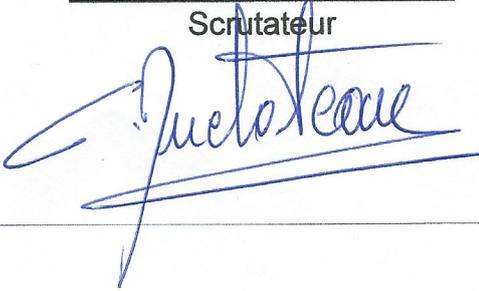
Les 34 résidents suivants peuvent nous envoyer un message en indiquant leur adresse email à jolipreasl@gmail.com pour la mise-à-jour de notre base de données.

M. ou Mme AIT EZZI, BADESSI, BARDIN, BEL, BOUREY, BREUIL, BRIENS, BROSSAUD, CHAARI, CHAVANNE, COCHARD, DUCHATEAU, DUVERGER, GAVEN, GREGOIRE DERIU, HAMIACHE - SAINT MARC, HUOT JACQUEMIN, LEPORT, MALLIA-FLAMAND, MANSIRE, MARTINVILLE, MARTY MONTUELLE, MASSALI, MIRAOUI, PARRA, PINEAU, RIUNE, ROULLEAU, SCI PARITY, SEBILLE, TIENNOT-BERMEJO, TOPPE, VINCENDEAU - PHILIPPE, VLADESCO

Site internet : <http://jolipre.asso.st> **email :** jolipreasl@gmail.com

facebook

Résidence Joli Pré (Groupe privé, l'inscription est soumise à approbation)

<p><u>Valéry Giorza</u> Président de l'ASL Joli Pré</p> 	<p><u>Alain Paillard</u> Président de séance</p> 
<p><u>Marc Pariente</u> Trésorier</p> 	<p><u>Mme Catherine Duchateau</u> Scrutateur</p> 
<p><u>Pascal Bralant</u> Scrutateur</p> 